

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 3 JUILLET 2020

Conseillers municipaux élus les 15 mars 28 juin 2020 :

BOUILLET Kevin, PETIT Léo, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, PETIT Damien,
MARESCHAL Michelle, CART Odile, CRINQUAND Mickaël, THIEVENT Christiane,
BEAUPOIL Jean-Luc, LAURENT Eric

Secrétaire de séance : MARESCHAL Michelle

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation du nouveau conseil municipal
- 2) Élection du Maire
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Élections des adjoints
- 5) Lecture de la charte de l' élu local
- 6) Indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- 7) Questions diverses

1) Installation du nouveau conseil municipal

La séance a été ouverte **sous la présidence de M. BEAUPOIL Jean-Luc, plus âgé des membres présents**, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus **installés dans leur fonction**.

Mme MARESCHAL Michelle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2) Élection du Maire

M. BEAUPOIL Jean-Luc a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné **deux assesseurs** : **M. CRINQUAND Mickaël et M. MARGUET Bernard**.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : (bulletins déposés) :	11
Nombre de bulletins blancs :	3
Majorité absolue :	4

Nom et prénom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :
BEAUPOIL Jean-Luc	8

M. BEAUPOIL Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3) Détermination du nombre d'adjoints

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 3.

4) Élections des adjoints

Élection du 1^{er} adjoint :

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : (bulletins déposés) :	11
Nombre de bulletins nuls :	0
Majorité absolue :	6

Nom et prénom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :
MARESCHAL Michelle	11

Mme MARESCHAL Michelle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{er} adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du 2^{ème} adjoint :

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : (bulletins déposés) :	11
Nombre de bulletins nuls :	0
Majorité absolue :	6

Nom et prénom des candidats :	Nombre de suffrages obtenus :
CRINQUAND Mickaël	3
PETIT Léo	8

M. PETIT Léo ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du 3^{ème} adjoint :

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : (bulletins déposés) :	11
Nombre de bulletins nuls :	1
Majorité absolue :	5

Nom et prénom du candidat :	Nombre de suffrages obtenus :
CRINQUAND Mickaël	10

M. CRINQUAND Mickaël ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

5) Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le conseil fixe à l'unanimité les indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Indemnité du maire : 17 % de l'indice 1017 soit 17 % x 3 889,40 = 661,19 € Brut mensuel

Indemnité du 1^{er} adjoint : 4,5 % de l'indice 1017 soit $4,5 \% \times 3\,889,40 = 175,02$ € Brut mensuel

Indemnité du 2^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice 1017 soit $4,5 \% \times 3\,889,40 = 175,02$ € Brut mensuel

Indemnité du 3^{ème} adjoint : 4,5 % de l'indice 1017 soit $4,5 \% \times 3\,889,40 = 175,02$ € Brut mensuel

6) Questions diverses

Néant

INFORMATION

Délégués communautaires :

En application de l'article L,273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après l'élection du maire et des adjoints.

A été désigné délégué communautaire : M. BEAUPOIL Jean-Luc

Suppléante : Mme MARESCHAL Michelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Michelle MARESCHAL